

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Date de Convocation :** 7 Avril 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Présents :** 23

**Etaient présents :** MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

**Ont donné pouvoir :** Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

**Absent excusé :** Monsieur BRAILLY.

**Absent :** Monsieur VANDENDOOREN.

---

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur SANCHEZ.

---

**DELIBERATION N° 3/5 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT.**  
**Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2013-005 dédiée aux équipements de la rénovation urbaine du Faubourg Duchateau.**

---

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le projet de Rénovation Urbaine du Faubourg Duchateau comporte plusieurs opérations d'investissement de diverses natures placées sous maîtrise d'ouvrage communale. Ces opérations s'étalent dans le temps, leur réalisation étant pluriannuelle.

La collectivité a choisi de budgéter ces opérations d'investissement par le biais de la procédure des autorisations de programme - crédits de paiement.

Par délibération n° 3 du 26 septembre 2013, le Conseil municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2013-005) pour financer les équipements publics du programme : une maison de quartier et une école maternelle.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentant la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

.../...



Par délibération n° 4/2 du 7 avril 2022, l'autorisation de programme n° 2013-005 a été réajustée afin de suivre au mieux les contraintes liées à la réalisation des travaux d'aménagement.

L'autorisation de programme 2013-005 se présente aujourd'hui comme suit :

	Dépenses/Recettes antérieures	Exercice 2022	Exercice 2023 et plus
<b>Dépenses</b> 8 623 260,20 €	<b>8 559 854,41 €</b> <i>(dont mandat 2021 : 0,00 €)</i>	<b>63 405,79 €</b> <i>(dont report 2021: 0,00 € et NI 2022 : 63 405,79 €)</i>	<b>0,00 €</b>
	99,3 %	0,7 %	0,0 %
<b>Recettes</b> 6 943 033,40 €	<b>6 142 820 ,81 €</b>	<b>789 811,51 €</b>	<b>10 401,08 €</b>
	88,5 %	11,4 %	0,1 %

Afin de respecter l'évolution du projet, il est proposé de prolonger l'autorisation de programme d'une année, de revoir les affectations pluriannuelles des crédits de paiement et de modifier l'autorisation de paiement comme suit :

	Dépenses/Recettes antérieures	Exercice 2023	Exercice 2024 et plus
<b>Dépenses</b> 8 623 260,20 €	<b>8 559 854,41 €</b> <i>(dont mandat 2022 : 0,00 €)</i>	<b>63 405,79 €</b> <i>(dont report 2022: 0,00 € et NI 2023 : 63 405,79 €)</i>	<b>0,00 €</b>
	99,3 %	0,7 %	0,0 %
<b>Recettes</b> 6 943 033.40 €	<b>6 142 820 ,81 €</b>	<b>789 811,51 €</b>	<b>10 401,08 €</b>
	88,5 %	11,4 %	0,1 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PROLONGER** la durée de l'autorisation de programme d'une année supplémentaire.

.../...

- DE VALIDER l'évolution des crédits de paiements.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

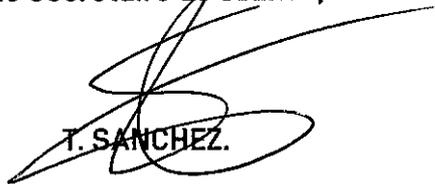
**DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.**

*A voté contre : Monsieur TONNEAU.*

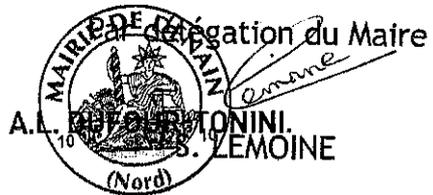
*Se sont abstenus : MM. GAJDA, HOCHART, FEDDAL.*

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

  
T. SANCHEZ.

Le Maire,

délégation du Maire  
  
A.L. TONINI.  
S. LEMOINE  
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....